

## HOM“ OPATHIE EN P“ RINATOLOGIE

J1

### Les bases

Hahnemann, les 4 piliers de l'homéopathie, les différentes techniques, la 1<sup>ère</sup> consultation - Cas clinique. Le médicament homéopathique - La prescription homéopathique. Le terrain : constitutions et MRC. Initiation à la lecture de la Matière médicale.  
Cas cliniques : nausées, troubles du sommeil, troubles anxieux, douleurs sciatiques.

J2

### La grossesse (partie I)

Révisions - Discussion autour de cas cliniques personnels. Les troubles digestifs. La douleur. Le psychologique : troubles du sommeil et anxiété. Accompagnement des examens invasifs. Contractions utérines et menace d'accouchement prématuré.  
Focus pédagogique de médicaments homéopathiques. Pratique : rédaction d'ordonnance.  
Cas cliniques - Contrôle continu.

J3

### La grossesse (partie II)

Révisions - Discussion autour de cas cliniques personnels. Le vasculaire. L'urologique. Troubles cutanés. Sevrage tabagique. Focus pédagogique de médicaments homéopathiques.

### La pr“paration “ l'accouchement et l'accouchement

La préparation à l'accouchement. L'accouchement. Actes techniques et leurs suites.  
Focus pédagogique de médicaments homéopathiques. Pratique : rédaction d'ordonnance.  
Cas cliniques - Contrôle continu.

J4

### Le post-partum

Révisions - Discussion autour de cas cliniques personnels. Traumatisme périnéal : cicatrisation, tranchées, complications urinaires et anales, œdèmes et hématomes. Les « suites de » : anesthésie, sondage. Le psychosocial : dépression post-natale. Allaitement : montée laiteuse, hypogalactie, engorgement, crevasses, sevrage, douleurs. Focus pédagogique de médicaments homéopathiques.  
Pratique : rédaction d'ordonnance. Cas cliniques - Contrôle continu.

400 €  
4 SAMEDIS  
9H00 – 17H00

\*Rglement scuris par CB sur [ffsh.fr](http://ffsh.fr). Possibilit de rgler en 3 fois sans frais

Les écoles de la FFSH sont enregistrées organisme de formation professionnelle et sont Datadockées. Nos formations sont susceptibles d'être prises en charge par les organismes paritaires et/ou éligibles au crédit d'impôt. Pour plus de précisions contactez le secrétariat 01 56 96 98 27. La FFSH fournit l'ensemble des documents administratifs sur simple demande.

